

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-068

### Séance du 22 SEPTEMBRE 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 12/09/2025
Convocation affichée et diffusée le	: 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS :** M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT :

#### POUVOIR :

Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

Mme GONZALEZ Sindy a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : Convention occupation « Co'pains du vieux four »

Suite à la restauration du vieux four il convient de mettre en place une convention d'utilisation du four à pain avec la nouvelle association dénommée « les Co'pains du vieux four »

La présente convention a pour objet l'organisation et la gestion de la mise à disposition du Four à pain communal et de son local :

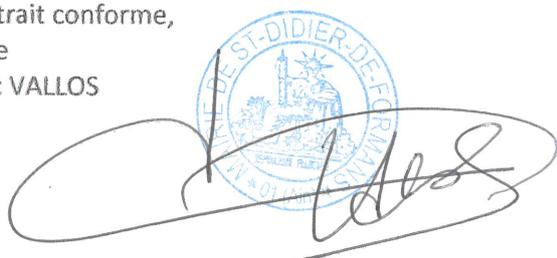
- Elle définit les bénéficiaires et leurs obligations ainsi que les modalités et conditions de mise à disposition et d'utilisation,
- Elle a également pour but, d'assurer le suivi de l'état du four à pain prêté et de son local pour le maintenir en bon état et prévenir tout risques liés à son utilisation.

Le conseil municipal à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur Christophe Henry président de l'association

- Approuve la convention présentée
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette convention

Ainsi fait et délibéré le 22 septembre 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



Signature of Frédéric VALLOS, Mayor, over a blue circular official stamp of the commune of Saint-Didier-de-Formans.

La secrétaire de séance  
Sindy GONZALEZ



Signature of Sindy GONZALEZ, Secretary of the meeting.